Musées-Mondes

# Afrique, musées, restitutions

## Le temps du retour

Sous la direction de
Saskia Cousin Kouton
Anne Doquet
Alexandra Galitzine Loumpet
Didier Houénoudé

La Documentation française

# Afrique, musées, restitutions

Le temps du retour

## Collection « Musées-Mondes »

*Les ouvrages de cette collection s'attachent à décrire et à analyser les mondes du musée et du patrimoine du point de vue des dynamiques sociales : changements de l'offre et transformation des publics, mutations organisationnelles et professionnelles, nouveaux enjeux de la création et de la patrimonialisation, renouvellement des formats d'exposition et des styles de réception des œuvres, métamorphose du rôle de la culture et de la mémoire dans les sociétés contemporaines…*

*Ouvrages de référence ou de synthèse, actes de colloques, monographies ou essais, la collection « Musées-Mondes » ne s'impose pas de critères de forme et accepte les études empiriques comme les analyses théoriques. Ses approches relèvent des sciences humaines et sociales, en tant que sciences du questionnement et de l'action : sociologie, psychologie, anthropologie, ethnologie, philosophie, histoire, sciences de la communication, économie, gestion… Son propos est de nourrir le dialogue entre chercheurs et professionnels, dans un langage clair et un cadre intellectuel rigoureux, à même de satisfaire les exigences de la formation aux nouveaux métiers du musée et du patrimoine.*

*Collection dirigée par*
*Jacqueline Eidelman*

*Adjointe*
*Mélanie Roustan*

### Même collection

*La place des publics*
*Le musée hybride*
*Être médiateur au musée*
*Conservateur de musées et politiques culturelles*
*La fabrique du musée de sciences et sociétés*
*Musées et développement durable*
*Lieux de mémoire, musées d'histoire*
*Voyage au musée du quai Branly*
*Traité d'expologie*
*Visiteurs photographes au musée*
*Métamorphoses des musées de société*
*Les musées au Maghreb et leurs publics*
*Documenter les collections des musées*
*Exposer l'histoire contemporaine*
*Les conservateurs de musées*
*Le musée de ville*
*Nouvelles tendances de la muséologie*
*Le musée national de l'Histoire de l'immigration, Genèse d'un musée*
*Accueillir et surveiller*
*Modèles économiques des musées et bibliothèques*
*Le musée participatif*
*L'identité visuelle des musées à l'ère des marques*
*Du musée ethnographique au musée multiculturel*
*Exposer en prison*
*La transmission culturelle dans les musées de société*
*Manuel de régie des œuvres*
*Voir autrement*
*Musées d'ethnographie et temps présent(s)*
*Les minorités aux musées*
*Musée et écologie*

« En application du Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2026.
ISBN : 978-2-11-174320-5

Musées-Mondes

# Afrique, musées, restitutions

## Le temps du retour

Sous la direction de

**Saskia Cousin Kouton**
**Anne Doquet**
**Alexandra Galitzine Loumpet**
**Didier Houénoudé**

La Documentation française

Nous dédions cet ouvrage à celles et ceux qui ont cheminé avec nous au sein ou aux côtés du programme Retours : Hugues Heumen Tchana, Dominique Malaquais, Moussa Sow, Babalola Olabiyi Joseph Yaï.

Ouvrage publié avec le concours du ministère de la Culture

# Sommaire

**Introduction**
**La restitution à l'heure du retour** 9
*Saskia Cousin Kouton, Anne Doquet, Alexandra Galitzine Loumpet, Didier Houénoudé*

**Partie I**

## Généalogie des luttes et des contextes 21

### Chapitre 1

**« Nous sommes les héritiers d'une lutte lointaine » ou l'enjeu panafricain des restitutions** 23
*Entretien avec Olabiyi Babalola Joseph Yaï, par Nora Philippe*

### Chapitre 2

**Un *statu quo* emblématique : les marbres du Parthénon sont-ils les arts premiers de l'Europe ?** 39
*Dominique Poulot*

### Chapitre 3

**Restituer les matrimoines. Ce que le genre fait à la restitution** 49
*Saskia Cousin Kouton, Sara Tassi*

### Chapitre 4

**Demande de rapatriement de trésors royaux du Bénin : généalogie de la mobilisation, acteurs en présence et enjeux du retour** 65
*Emery Patrick Effiboley*

### Chapitre 5

**Les mobilisations de la Cédéao pour la restitution des biens culturels africains** 81
*Raguidissida Émile Zida*

Partie II

## Musées, collections, médiations 101

### Chapitre 6

**« Le monde en musée » : méthodes et enjeux d'un inventaire des collections d'objets d'Afrique et d'Océanie dans les musées français** 103

*Claire Bosc-Tiessé*

### Chapitre 7

**Des fuites et des retours. Lutte contre le trafic et restitution au Mali** 117

*Anne Doquet et Youssouf Karembé*

### Chapitre 8

**Réévaluer le fonds « Dahomey » des Archives de la planète : un patrimoine vivant ?** 129

*Valérie Perlès et Madina Yêhouétomè*

### Chapitre 9

**Vers une pluralité des savoirs et des récits transmis au musée. Retours sur une expérience collective** 149

*Kolawolé Daniel Élie Abidjo, Alphalik Adamou, Mireille Amèdé Elemon, Kossi Gbèmako Théodore Atrokpo, Lionel Ogoudjobi Attere, Sylviane Bonvin Pochstein, Guillemette Bourdillon, Sybil Coovi Handemagnon, Saskia Cousin Kouton, Gabin Djimassè, Sandrine L. Dossou, Magali Dufau, Paul Dur, Marion Hamard, Augustin Tovimè Alao Houénou, Tognissè Delphin Houndadjo, Boris Medatinsa, Arnaud Zohou*

### Chapitre 10

**« Est-ce que c'est dans ces masques, dans ces statues-là, qu'il reste quelque chose, ou bien est-ce dans ma tête qu'il reste quelque chose ? »** 165

*Entretien avec Nouréini Tidjani-Serpos, par Saskia Cousin Kouton et Alexandra Galitzine Loumpet*

**Partie 3**

## Expérimenter, brouiller, recomposer 179

### Chapitre 11

**« La restitution pour tout réinventer »** 181
*Entretien avec El Hadji Malick Ndiaye, par Saskia Cousin Kouton*

### Chapitre 12

**Retour, retournements, retours de bâton : expérimentations depuis le champ de l'art contemporain** 193
*Dominique Malaquais*

### Chapitre 13

**Retours de tradition et imaginaires globalisés en temps de restitution au Cameroun. Un effet Wakanda ?** 205
*Alexandra Galitzine Loumpet et Germain Loumpet*

### Chapitre 14

**L'aventure ambiguë de l'objet restitué. Enjeux politiques et économiques du retour des objets spoliés** 219
*Didier Houénoudé et Richard J. V. Sogan*

### Chapitre 15

**« Être sur la carte des pays qui font des grandes expositions ! »** 227
*Entretien avec Alain Godonou, par Saskia Cousin Kouton*

### Chapitre 16

**Raconter les œuvres restituées. La médiation culturelle dans l'exposition « Art du Bénin » en 2022 à Cotonou (République du Bénin)** 239
*Sandrine Dossou*

### Chapitre 17

**Le retour des bronzes de Benin City, une autre grammaire des restitutions** 245
*Vincent Négri*

**Conclusion**
**Pour une épistémologie du « nous » :**
**« une étincelle de sympathie humaine »** 261
*Saskia Cousin Kouton, Anne Doquet, Alexandra Galitzine Loumpet, Didier Houénoudé*

**Annexe** 271
**Retours & Restitutions, La Charte de Porto-Novo, Xọ̀gbónù, Àjàṣẹ́** 273

**Présentation des auteurs** 279

*Plusieurs enquêtes restituées dans les chapitres de cet ouvrage ont été réalisées dans le cadre du programme de recherche collaboratif « Retours : géopolitique, économies et imaginaires de la restitution », financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR)*

# Introduction
# La restitution à l'heure du retour

Saskia Cousin Kouton, Anne Doquet,
Alexandra Galitzine Loumpet, Didier Houénoudé [1]

> Tous ceux qui à ce jour ont obtenu la victoire participent à ce cortège triomphal où les maîtres d'aujourd'hui marchent sur les corps de ceux qui aujourd'hui gisent à terre. Le butin, selon l'usage de toujours, est porté dans le cortège. C'est ce qu'on appelle les biens culturels.
>
> Walter Benjamin [2]

> Aussi bien ces hommes et ces femmes démunis demandent-ils que leur soient restitués au moins les trésors d'art les plus représentatifs de leur culture, ceux auxquels ils attachent le plus d'importance, ceux dont l'absence leur est psychologiquement le plus intolérable. Cette revendication est légitime.
>
> Amadou Mahtar M'Bow [3]

Cet ouvrage propose d'éclairer les débats autour de la restitution des biens culturels africains au regard des premiers retours et de leurs enjeux politiques, sociaux et diplomatiques. Les réclamations sont aussi anciennes que les spoliations. Toutefois, la demande officielle de la République du Bénin en 2016, le discours du président Macron à Ouagadougou en 2017, suivi du rapport Sarr-Savoy en 2018, ont ouvert une nouvelle séquence de débats sur la légitimité et la légalité des restitutions. Le projet de cet ouvrage est né dans ce contexte, au détour d'une conversation avec Jacqueline Eidelman, à la suite du colloque « Le retour de la restitution », organisé en Sorbonne en juin 2019 [4]. Alors que les polémiques étaient incandescentes, la tenue même de cette journée fut contestée parce que nous y avions invité moins de chercheurs et de conservateurs que d'activistes et d'acteurs culturels des pays concernés. Cette journée rassembla plus d'une

1 Nous remercions Vincent Négri pour sa relecture et les précisions juridiques apportées dans l'introduction et la conclusion. Merci également à Agathe Diabou Copie pour sa lecture et ses questions qui nous ont aidés à clarifier de nombreux passages.

2 Benjamin W., « Sur le concept d'histoire », *Œuvres III*, Paris, Gallimard, 2000 [1940], p. 432.

3 M'Bow A. M., « Pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine culturel irremplaçable », *Le Courrier de l'Unesco,* vol. 31, n° 7, 1978, p. 58.

4 https://retours.hypotheses.org/120

centaine de participants qui débattirent avec enthousiasme et assiduité. Les rencontres qu'elles occasionnèrent sont à l'origine de cet ouvrage, mais aussi d'une charte et de deux programmes de recherche [5]. En septembre 2020, la France a voté une loi actant la restitution de 26 biens culturels du royaume du Danxomè à la République du Bénin et, à la République du Sénégal, d'un sabre ayant – peut-être – appartenu au fils d'El Hadj Omar Tall. Depuis 2020, nous avons mené de nombreuses enquêtes au Bénin, Cameroun, Sénégal et Mali. Les 26 biens sont arrivés au Bénin fin 2021, avant d'être exposés à la présidence du Bénin l'année suivante. Alors que les pays occidentaux ont multiplié les restitutions depuis 2022, la France est, début 2026, toujours en attente d'une loi-cadre concernant la restitution des biens africains spoliés, notamment pendant la période coloniale. Dans ce contexte, notre ouvrage propose une lecture plurielle et multisituée du retour de la restitution. La diversité des points de vue présentés ici permet de dresser la généalogie des mobilisations, de partager les pratiques contemporaines de production et de diffusion des savoirs et d'expliciter les enjeux politiques du processus en cours. Dans cette perspective, cette introduction vise à définir les termes, rappeler quelques jalons historiques et esquisser le paysage des acteurs en présence.

## Combien d'œuvres, de trésors, d'objets, de biens… de choses ?

Lorsqu'il est question de collections relevant du patrimoine africain, les acteurs et les auteurs utilisent des termes très divers : objets, œuvres, biens, artefacts, choses, trésors, d'une part ; documents, archives, manuscrits, d'autre part. Le choix de l'un ou l'autre de ces termes dépend de la fonction, du point de vue, de la position et des convictions de la personne qui s'exprime. La plupart des auteurs de cet ouvrage ont privilégié – sans exclusive – l'expression de « biens culturels » car elle permet :

1) de penser ensemble les objets et les archives ;
2) de caractériser leur dimension concrète – en les différenciant des patrimoines dits immatériels ou intangibles comme les langues, les savoirs et les savoir-faire ;
3) de ne pas opérer de distinction en valeur entre des biens considérés comme des « œuvres d'art », et d'autres, plus familiers, plus quotidiens ou de moindre importance pour le marché de l'art ;
4) d'utiliser les termes des institutions et des conventions internationales.

5 ReTours (Agence nationale de la recherche française) https://retours.hypotheses.org et Matrimoines/Rematriations (Fonds franco-allemand de recherche en provenance).

Pour autant, du point de vue des communautés d'origine et de retour, le terme polysémique et générique le plus approprié semble celui de « chose [6] ». Issu du latin *causa* – qui a donné « cause » –, le terme « chose » désigne une « réalité plus ou moins déterminée par un contexte [7] ». C'est bien de cela qu'il s'agit : du trésor à l'artefact, de l'œuvre à l'objet, définir ce dont il est question implique d'accepter plusieurs réalités déterminées par plusieurs contextes. Ainsi, au Bénin et au Cameroun, le terme « chose » est employé pour désigner une indétermination ontologique : ces héritages sont considérés comme des entités – *entitas*, littéralement « choses qui existent », c'est-à-dire possédant leurs propres agentivité et puissance. Enfin, pour les sciences sociales, et en particulier la muséologie, l'histoire de l'art et l'anthropologie sociale, « quelque chose » a brutalement fait retour avec les débats sur les restitutions : la responsabilité historique de nos disciplines et la nécessité de nous situer vis-à-vis de ce qu'on appelle la « chose publique », dans le vif de débats éthiques et politiques.

À propos des biens culturels africains conservés dans les musées occidentaux, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr utilisent le terme d'« accumulation primitive ». Ils font référence à l'expression qu'utilise Karl Marx pour désigner l'avantage de certaines classes sociales du fait du capital accumulé et hérité au fil des générations. Ainsi, les principaux musées publics de Paris, Berlin, Londres, Bruxelles, Vienne, Amsterdam et Leyde concentreraient plus d'un demi-million de pièces africaines, selon les informations fournies par les établissements eux-mêmes [8]. Pour avoir une idée plus précise de cette accumulation, il faudrait ajouter à cela les collections des musées relevant des collectivités territoriales, les villes notamment. Ainsi, en France, environ 20 000 biens culturels africains se trouveraient dans les villes portuaires comme Bordeaux, Cherbourg, La Rochelle, Le Havre, Marseille et Nantes. Il faudrait aussi examiner les musées et les collections privées, liées à des congrégations religieuses ou des universités – par exemple les collections de la Société des missions lyonnaises ou encore du Vatican. Dans le chapitre intitulé « Le monde en musée » qu'elle consacre au programme de cartographie et d'inventaire, **Claire Bosc-Tiessé** identifie 237 musées français conservant des biens culturels africains, et estime que 150 000 objets africains seraient conservés en France, tout en précisant que le nombre augmente à chaque nouvelle recherche. En bref, quel que soit le terme employé pour les désigner, les collections issues d'Afrique conservées au sein d'institutions publiques ou privées occidentales sont innombrables, au sens premier : on ne parvient pas à les dénombrer. Mais il y a un autre problème : les biens culturels africains conservés en Occident sont infiniment plus nombreux, et parfois plus anciens que ceux qui sont conservés dans les musées d'Afrique. Ceci participe de l'inégalité d'accès des Africains à leur patrimoine culturel. Alain Godonou avait ainsi estimé que « 90 % des biens

6 Le sens du terme est différent de celui que lui donne Mélanie Roustan dans son article sur les restes ancestraux māoris. Roustan M., « De l'adieu aux choses au retour des ancêtres. La remise par la France des têtes māori à la Nouvelle-Zélande », *Socio-anthropologie*, vol. 30, 2014, p. 183-198.

7 *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1995.

8 Sarr F. et Savoy B., *Restituer le patrimoine africain,* Paris, Seuil/Philippe Rey, 2018.

culturels de l'Afrique sont en dehors de l'Afrique ». Cette estimation – autant citée qu'elle est contestée – portait sur une comparaison entre les biens culturels conservés dans les musées ou les bibliothèques d'Afrique et d'Occident. Il serait en effet impossible et vain de vouloir dresser un inventaire des patrimoines conservés dans les communautés, les familles, les lieux de culte.

## Définir la restitution comme retour du bien à son titulaire légitime

Dans l'acception courante, la restitution exprime l'acte de rendre un bien à son propriétaire légitime. Cela suppose que la possession de celui (État, musée, individu, etc.) qui doit restituer s'efface au profit de celui ou celle qui était titulaire de la plénitude des droits sur le bien au moment où il lui a été soustrait. C'est dans cette transition pour restaurer les droits dans l'État ou la communauté d'origine que se joue le rapport avec les pays occidentaux qui conservent les biens culturels du patrimoine africain et qui voient leur droit de propriété garanti par leurs lois. En France, les biens incorporés aux collections publiques sont inaliénables, imprescriptibles et insaisissables ; c'est ce statut juridique qui arme les refus de toute restitution – hormis les restes ancestraux – jusqu'en 2020 [9]. Ces règles de la domanialité publique – inaliénabilité et imprescriptibilité – ne concernent toutefois pas les collections privées : un collectionneur ou un musée privé français peut décider, de son propre chef, de restituer des biens culturels. Surtout, comme l'explique dans ce volume **Vincent Négri** à propos du retour des bronzes de Benin City, la grammaire juridique des restitutions diffère selon les pays. Depuis 2022, des musées d'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis ont restitué des milliers de biens au Nigeria. En Suisse, la loi fédérale sur le transfert des biens culturels de 2003 (LTBC) permet la radiation d'un bien culturel de l'inventaire fédéral – inventaire des biens culturels propriétés de la Confédération – lorsqu'il ne revêt plus « une importance significative » pour le patrimoine culturel suisse. La notion d'« importance significative » peut évoluer au cours du temps et des contextes.

Plusieurs types de biens culturels africains pourraient ainsi faire, d'emblée, l'objet de restitution. Le rapport Sarr-Savoy propose la liste suivante :

> « Les butins de guerre et missions punitives ; les collectes des missions ethnologiques et "raids" scientifiques financés par des institutions publiques ; les objets issus de telles opérations, passés en mains privées et donnés à des musées par des héritiers d'officiers ou de fonctionnaires coloniaux ; enfin les objets issus de trafics illicites après les indépendances [10]. »

9 Négri V., « Restituer, partager, réparer : penser la légalité de demain », *Cahiers d'études africaines,* nº 251-252, 2023, p. 527-541.

10 Sarr F. et Savoy B., *Restituer le patrimoine africain…*, *op. cit.*, p. 43 et suiv.

## Retours sur les mobilisations : réclamations, récoltes et appels pendant la période coloniale

Si la séquence ouverte en 2017 a mis sur le devant de la scène internationale la question des restitutions, les mobilisations et les demandes sont aussi anciennes que les spoliations. En Europe, la première restitution massive est celle exigée par les nations européennes à la France après les pillages perpétrés par Napoléon et son armée au fil de ses conquêtes [11]. D'autres réclamations n'ont jamais abouti. Ainsi, comme le rappelle **Dominique Poulot** dans le deuxième chapitre, le *statu quo* concernant le cas des marbres du Parthénon constitue un cas emblématique du traitement réservé aux demandes émanant des Sud. Les demandes de restitution sont anciennes en Asie et dans les Amériques du Sud ; en Afrique, la plus ancienne réclamation officielle est sans doute celle de l'empereur Yohanes IV d'Éthiopie, qui exige en 1880 la restitution de pièces royales volées dans la forteresse de Maqdala en avril 1868. En 1936, au Nigeria, Oba Akenzua II réclame au Royaume-Uni la restitution des biens pillés à son aïeul Oba Ovonramwen lors de l'expédition punitive et du sac de Benin City de 1897. L'année suivante, le fils d'un des membres de cette expédition lui restitue deux couronnes et un vêtement en perles de corail. Toutefois, aucun objet issu du sac de Benin City ne sera restitué par un musée occidental avant 2014 [12].

Pendant la période coloniale, l'heure est à la « collecte » – souvent forcée – et aux tentatives de certaines communautés de conserver leurs biens. Ainsi, depuis 1905, des musées, des ethnologues ou des militaires de Berlin, Dresde, Hambourg, Londres et Paris tentent d'acquérir nombre d'objets royaux du Cameroun. À la fin des années 1920, dans l'ouest du Cameroun, le souverain bamoun Ibrahim Njoya ouvre un musée, bientôt suivi par son principal opposant, Mosé Yeyap. Ces créations répondent à un triple objectif : un agenda politique local, une position anticoloniale, la volonté d'exposer dans la capitale du royaume des œuvres faisant l'objet d'un intense intérêt de la part des musées européens.

Dans l'Afrique coloniale, les Occidentaux mènent des missions ethnographiques et procèdent à la « collecte » massive de biens culturels pour enrichir leurs musées. La plus célèbre est la mission Dakar-Djibouti. Plusieurs auteurs racontent le système d'extraction muséale, organisée autour de missions mais aussi de centres de collectes et d'artisanat, dont certains deviendront des musées locaux. Ainsi, en 1930, le gouverneur colonial du Dahomey crée le musée d'Abomey. Quatre ans plus tard, le directeur du musée d'Ethnographie du Trocadéro Paul Rivet lui écrit pour lui demander de « prélever quelques pièces » d'Abomey

11 Savoy B., *Patrimoine annexé. Les biens culturels saisis par la France en Allemagne autour de 1800*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003.

12 Hicks D., *The Brutish Museums: The Benin Bronzes, Colonial Violence and Cultural Restitution*, Londres, Pluto, 2020.

pour son musée de Paris [13]. Des musées sont également créés à Abidjan (1942), à Lomé (1950), à Bamako (1954), à Niamey et à Bangui (1959), à Libreville (1960), Dakar (1961) et Ouagadougou (1962). Le plus souvent, ils s'appuient sur des collections déjà constituées – les restes de ce qui n'est pas parti en Europe. Certaines des élites participent aux « récoltes ethnographiques » et considèrent que ces musées pourraient rendre possible le maintien de leurs biens sur le continent. En 1951, Alexandre Sènou Adandé, alors chef du département d'ethnographie de l'IFAN de Dakar (Institut français d'Afrique noire devenu Institut fondamental d'Afrique noire), publie dans la revue *Présence africaine* un appel à la construction d'un musée à Dakar qui regrouperait les « belles pièces » initialement destinées à la métropole [14]. Si, comme le rappelle son directeur **El Hadj Malick Ndiaye** dans cet ouvrage, les collections du musée Théodore-Monod d'Art africain de Dakar sont l'héritage colonial des collectes régionales de l'Institut français d'Afrique noire [15], la restitution du patrimoine africain concerne, dans son immense majorité, des biens culturels conservés en Occident. De plus, l'Occident en général, et la France en particulier, détient également d'innombrables collections venues du Maghreb et d'Égypte.

## Les indépendances et les appels panafricains

Les appels à la restitution des objets volés deviennent plus explicites au moment des indépendances, notamment dans le contexte des grands festivals panafricains [16]. Présent à Dakar en 1966 en tant que vice-président de l'Association des étudiants noirs de France, **Babalola Olabiyi Joseph Yaï** réclame publiquement le retour des œuvres volées. Lors de l'entretien qu'il donne à Nora Philippe en 2020, il rappelle les enjeux panafricains des restitutions. Ainsi, depuis Alger, en 1969, le Manifeste culturel panafricain fait la proposition suivante :

> « Engager toutes les démarches nécessaires, y inclus par l'intermédiaire des institutions internationales, pour récupérer les objets d'art et les archives pillés par les puissances coloniales, prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'hémorragie des biens culturels qui quittent le continent africain. »

13 Perles V., *Un roman dahoméen. Francis Aupiais et Bernard Maupoil, deux ethnologues en terrain colonial*, Paris, B42, 2023.

14 Adandé A. S., « L'impérieuse nécessité des musées africains », *Présence africaine*, nº 10-11, 1951/1-2, p. 194-198.

15 Voir également Ndiaye E. H. M. et Monroe J. W., « Musée, colonisation, et restitution//The Museum, Colonization, and Restitution », *African Arts,* vol. 52, nº 3, 2019, p. 1-6.

16 Voir, par exemple, le webdoc sur les festivals panfricains « panafest » : http://webdocs-sciences-sociales.science/panafest/

De la fin des années 1960 à la fin des années 1970, des voix africaines de plus en plus nombreuses s'élèvent publiquement pour réclamer le retour des objets volés. En 1973, le président Mobutu lance, à la tribune des Nations unies à New York, un appel à la restitution des objets pillés durant la colonisation. Toutefois, peu d'États africains se saisissent officiellement de cette question et la plupart des demandes essuient un refus au nom de l'inaliénabilité des collections. De plus, les musées africains souffrent alors d'un certain abandon des politiques culturelles et des publics, qui leur préfèrent les « patrimoines vivants ». Les expositions des musées africains sont alors peu en phase avec les grands récits des États nouvellement indépendants.

Si les demandes bilatérales semblent vouées à l'échec, la coopération internationale permet d'élaborer des conventions internationales avec quelques succès. De ce point de vue, on peut considérer que les appels panafricains fondent l'esprit de plusieurs conventions internationales, de l'Unesco à Unidroit.

## Des conventions internationales non rétroactives

Les conventions internationales ont pour caractéristique commune d'être non rétroactives, c'est-à-dire de ne s'appliquer qu'à la date de leur ratification par les États parties. La première convention internationale interdisant le pillage et prohibant la saisie, la destruction et la détérioration de biens culturels lors des guerres fut adoptée en 1899 et entra en vigueur en 1902. Ni le sac d'Abomey (Dahomey, 1892), ni celui de Benin City (Nigeria, 1897) n'entrent donc dans le champ d'application de cette convention. Dans le cas inverse – une convention antérieure à ces violences coloniales –, la violation de l'obligation de respecter les biens culturels – obligation primaire – aurait pu déclencher une obligation de réparation – obligation secondaire – en conséquence de la violation de l'obligation primaire. Le même constat prévaut pour toutes les conventions internationales adoptées par l'Unesco, qu'il s'agisse de la Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ou de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Il faut donc agir par d'autres voies ; c'est ainsi qu'en 1976, un groupe d'experts réuni par l'Unesco envisage d'instituer un comité chargé de faciliter le retour ou la restitution des patrimoines spoliés. Deux ans plus tard sera ainsi créé le « Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale », organe intergouvernemental, indépendant de la Convention de 1970[17]. Cette même année, en 1978, Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, lance son appel solennel : « Pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine culturel

17 Résolution 20 C4/7.6/5 de la 20e session de la Conférence générale de l'Unesco.

irremplaçable[18].» Célèbre et célébré, cet appel peut être considéré comme la première position internationale publique en faveur de la restitution des biens culturels africains spoliés. Comme le détaillera **Raguidissida Émile Zida**, cet appel a inspiré les travaux récents de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) sur la restitution.

Deux décennies plus tard, en 1995, est adoptée la convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Cette convention propose une avancée majeure : ce n'est plus la victime du vol qui doit fournir la preuve du caractère illicite de l'exportation d'un bien, mais le possesseur qui doit prouver le caractère licite de son exportation. Cette inversion de la charge de la preuve explique les très longs délais de ratification par les pays de destination du trafic – l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne ne l'ont pas ratifiée. Comme les précédentes, cette convention n'a pas de valeur rétroactive, et ne peut donc s'appliquer aux biens volés avant sa ratification. Pour autant, en déduire que la ratification de telles conventions (Unesco 1970 et Unidroit 1995) est dépourvue d'intérêt serait une grave erreur. La ratification de ces conventions est la condition d'une protection internationale des biens restitués. L'avenir des restitutions se joue également dans la volonté des États africains de les ratifier. Il s'agit aussi de démontrer aux États européens, vers lesquels est dirigée une part du trafic de biens culturels, l'engagement des États africains dans la lutte contre les pillages et vols commis aujourd'hui et demain, et de faire pression pour que ces États européens ratifient la Convention Unidroit de 1995.

## Dons, rachats, prêts, retours : les retours sans restitution

Si de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer la restitution des biens volés notamment pendant la période coloniale, la plupart des biens culturels retournés en Afrique l'ont été dans le cadre de dons, d'achats ou de prêts – temporaires et parfois reconductibles. Ceci permet de ne pas reconnaître le caractère illégitime de la propriété légale. Ainsi, en 1974, a lieu le retour très médiatisé de l'effigie *Afo-A-Kom* (littéralement : « les choses des Kom ») au Cameroun. Cette statue en bois perlé d'un ancêtre royal du royaume de Bekom (nord-ouest du Cameroun) est dérobée dans le palais en 1966, puis retrouvée en 1973 dans une galerie new-yorkaise. Opposé à sa restitution, le galeriste accepte de la vendre (autour de 60 000 $) à un groupe de mécènes américains qui la retourne au Cameroun. Le retour se fait en grande pompe : d'abord exposée dans la capitale, *Afo-A-Kom* revient dans son petit royaume et est resacralisée par son roi. Cette pratique n'est pas exceptionnelle. Ainsi le Nigeria rachète-t-il fréquemment

18 M'Bow A. M., « Pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine culturel irremplaçable », art. cit., p. 58.

sur le marché de l'art ses biens spoliés. Dans cet ouvrage, **Alexandra Galitzine Loumpet** et **Germain Loumpet** documentent l'achat – présenté comme une « restitution » – et le retour au Cameroun de pièces récentes et acquises sur le site de vente eBay. Ces vrais-faux objets, produits localement pour le marché touristique, tirent leur valeur de leur « retour d'Europe » et de leur capacité à alimenter un récit et une mise en scène de la tradition associant certains royaumes du Cameroun à celui du Wakanda, issu de la fiction *Black Panther*.

Autre modalité du retour : le don. À la suite des demandes zaïroises de restitution, plus d'une centaine d'objets sont « donnés » par la Belgique au Zaïre entre 1976 et 1981. Au Mali, comme l'évoque l'article d'**Anne Doquet** et **Youssouf Karembé** qui met en regard la fuite et le retour des objets, la sculpture dite « bélier de Chirac » est « offerte » par le président français en 1996 après la reconnaissance de son statut de pièce volée. L'usage du terme « don » évite de reconnaître qu'il s'agit en réalité de « rendre » un bien volé. D'autres biens font l'objet de prêts ou de dépôts. C'est la cas des 30 biens du royaume du Danxomè prêtés par le musée du Quai Branly – Jacques-Chirac et exposés à la fondation Zinsou au Bénin en 2006. Des centaines de milliers de personnes visitent alors l'exposition au Bénin et se scandalisent en apprenant que « leurs choses » repartent en France. Elles reviendront définitivement en 2021. En 2019, le sabre attribué au fils d'El Hadj Omar Tall est prêté par la France au musée des Civilisations noires du Sénégal. Il fait l'objet d'une restitution juridique en 2020, mais les héritiers souhaiteraient voir revenir les manuscrits détenus à la BnF. Le retour n'implique donc pas automatiquement la restitution, et la restitution n'oblige pas au retour. D'un point de vue logique, les restitutions devraient précéder les retours dans les pays d'origine. Dans les faits, on s'aperçoit que les situations sont variées.

## Les acteurs contemporains des restitutions

Les restitutions se définissent par une reconnaissance de la spoliation et un transfert de propriété. En 2002, la France doit reconnaître que trois sculptures Nok et Sokoto exposées au pavillon des sessions du musée du Louvre sont issues de fouilles illégales et qu'il convient de les restituer. Le Nigeria récupère alors la propriété de ces œuvres et accepte de signer un accord de dépôt dans les collections permanentes du musée du Quai Branly – Jacques-Chirac pendant une période de vingt-cinq ans, renouvelable. Il y a donc restitution sans retour. C'est l'une des stratégies du Nigeria : conclure des accords de restitution – au sens de transfert de propriété – tout en laissant certaines pièces en dépôt et en ayant donc un droit de regard sur ses usages. C'est notamment le cas des accords avec l'Allemagne en 2022. Cette inversion des relations n'est pas la moindre des réussites de la longue histoire des mobilisations nigérianes. En France, avant la loi de 2020, seule la question des restes ancestraux fera l'objet d'un traitement particulier avec les restitutions de la dépouille de Saartjie Baartman à l'Afrique du

Sud en 2002, des têtes maories en 2010. En 2008, après soixante ans d'attente et de nombreux débats, l'Italie restitue à l'Éthiopie la *Stèle d'Axoum*. En 2014, le gouvernement du Kenya reçoit trente statues Viganga restituées par le Denver Museum of Nature and Science. Au Bénin, comme le détaillent **Patrick Effiboley** et **Noureini Tidjani Serpos** dans leurs contributions respectives, les premières mobilisations pour la restitution du « trésor de Béhanzin » se font dans les années 2000, à l'initiative des descendants du roi du Danxomè exilés en Martinique, de personnalités béninoises et françaises – dont Christiane Taubira – et du CRAN (le Conseil représentatif des associations noires de France). En 2016, la demande officielle du gouvernement béninois sera sèchement refusée mais déterminante dans le désormais célèbre discours du président Macron à Ouagadougou en novembre 2017. Le président français y affirme vouloir la « restitution temporaire ou définitive du patrimoine africain dans les cinq ans ». S'ensuit la commande du rapport aux universitaires Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, qui dressent un état des lieux des spoliations et proposent un agenda de restitution – finalement restreint à 27 biens sept ans plus tard. Dans son *Journal d'un processus historique*[19], l'ambassadeur Angelo Dan, en charge des négociations, relate de l'intérieur les étapes, les prises de position et les négociations. Les revendications des familles et des activistes ont permis aux politiques et aux diplomates béninois de se positionner comme des interlocuteurs aussi raisonnables qu'indispensables. **Alain Godonou** relate la restitution en pratique et la manière dont elle s'inscrit dans la politique culturelle de son pays.

Ce moment bénino-français relance le débat partout dans le monde. Des initiatives anciennes d'inventaires sont investies de nouvelles finalités. Ainsi du Benin Dialogue Group, initialement créé en 1995 entre spécialistes allemands et nigérians pour effectuer l'inventaire des biens culturels razziés par l'armée britannique en 1897 à Benin City (actuel Nigeria) et éparpillés dans de nombreux musées et collections privées. Plusieurs musées allemands et néerlandais mettent en œuvre d'importantes restitutions. Au sein des musées européens, le plaidoyer pour les restitutions est essentiellement porté par des femmes, un « nous » du *matrimoine*, dont **Saskia Cousin Kouton** et **Sara Tassi** documentent le nombre, la place, le rôle et les motivations, tout en rappelant que les principaux protagonistes des mobilisations sont les communautés spoliées et leurs diasporas. Pour ces autrices, la restitution participe d'un combat culturel dans le genre, qui permet d'envisager le passage du « musée des autres » au musée de « nous autres » – un nous du matrimoine. Les mobilisations prennent différentes formes – des tribunes aux visites guidées en passant par des actions médiatiques. Afin de dénoncer le pillage des biens culturels d'Afrique et exiger leur restitution, le militant congolais Emery Mwazulu Diyabanza se filme s'emparant de pièces dans plusieurs musées d'Europe. Ses actions spectaculaires s'inspirent et s'inscrivent dans la longue histoire de l'activisme culturel en faveur des restitutions

19 Dan A., *La restitution de biens culturels entre la France et le Bénin. Journal d'un processus historique*, Paris, Présence africaine, 2024.

et des réparations portées par les diasporas africaines. S'il est invité à débattre dans plusieurs musées européens, Emery Mwazulu Diyabanza subit en France le même procès en iconoclastie que les activistes écologistes[20].

Les musées français se distinguent par leur difficulté à considérer les diasporas comme des partenaires, des alliés dans la conception d'expositions et l'écriture d'un récit partagé : s'ils ne sont pas accusés de vandalisme, ils sont le plus souvent assignés au rôle d'un « public » considéré comme « éloigné », « empêché » ou « du champ social ».

## Le retour des enquêtes collectives

De nouvelles enquêtes font jour, le plus souvent collaboratives, rassemblant des voix et des expertises aussi diverses que complémentaires. Le travail réalisé par **Valérie Perlès** et **Madina Yêhouétomè** à propos des archives du musée Albert Kahn, la restitution de certaines photos et leur réappropriation par les familles concernées est un exemple concret de partage d'archives et de mémoires. En 2022, lors du colloque « Restitution des patrimoines du Bénin. Recherches en provenance et transmission des savoirs à Porto-Novo », au Bénin, les chercheurs et acteurs culturels d'une dizaine de pays – dont plusieurs de nos contributeurs – rédigent une « Charte de recherche » collaborative, présentée en conclusion de cet ouvrage. Des numéros de revue, des blogs, réseaux sociaux ou listes de diffusion sont consacrés à cette question. L'une des mises en œuvre concrètes les plus réussies est sans conteste l'atelier organisé en 2023 au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse à l'initiative de **Sylviane Bonvin** et **Magali Dufau** et dont témoignent ici ses participants. Les polémiques violentes laissent la place à des questions plus concrètes, méthodologiques, qui concernent les pays qui vont accueillir leurs biens : quoi, à qui, comment ?

Le récit de **Sandrine Dossou**, médiatrice de l'exposition « Arts du Bénin » de 2022, confirme l'immense attrait des Béninois pour ce patrimoine revenu, et le constat que les publics et les fidèles s'enrichissent de leurs regards croisés. Dans leurs textes respectifs, **Olabiyi Babalola Joseph Yai**, **Didier Houénoudé** et **Richard Sogan** s'inquiètent des usages touristiques et politiques de la restitution, insistent sur l'agentivité des choses et rappellent que l'enjeu des retours est la restauration de la mémoire, de la dignité et de la créativité. Comme le raconte **Dominique Malaquais** à propos des masques créés par Hervé Youmbi et Hervé Yamguen, les artistes s'approprient cette thématique et en font usage pour pervertir les schémas occidentaux de l'art et sa quête d'authenticité. En cela, ils entretiennent, transmettent et réinventent la vitalité des créations, qui, comme le rappellent la plupart des auteurs et autrices, sont bien plus que de simples

20 Bessette A., *Du vandalisme d'œuvres d'art. Destructions, dégradations et interventions dans les musées en Europe et en Amérique du Nord depuis 1970*, Paris, L'Harmattan, 2021.

« objets ». Ils sont des biens culturels, tels que décrits par Walter Benjamin, qui, de capture en vente et en détention, précisent autant les héritages d'hier que les responsabilités d'aujourd'hui. En cela, le retour et la restitution des « choses », au carrefour du sacré, de l'intime et du politique interrogent plus que jamais la possibilité d'un « nous » commun.

PARTIE I

# Généalogie des luttes et des contextes

## Chapitre 1

# « Nous sommes les héritiers d'une lutte lointaine » ou l'enjeu panafricain des restitutions

Entretien avec Olabiyi Babalola Joseph Yaï,
par Nora Philippe

*Ce texte est extrait d'un entretien filmé mené par la cinéaste Nora Philippe lors du tournage de son film* Restituer ? L'Afrique en quête de ses chefs-d'œuvre *(Arte, 2021). Elle rencontre Olabiyi Babalola Yaï chez lui, à Abomey-Calavi, au Bénin, à l'automne 2020, quelques semaines avant qu'il ne rejoigne les ancêtres. La trame de l'entretien avait été préparée en dialogue avec Saskia Cousin Kouton.*

**Nora Philippe.** *Nous allons commencer par une question habituelle : je souhaiterais que vous vous présentiez.*

**Olabiyi Babalola Joseph Yaï.** Je suis, je m'appelle ou on m'appelle Olabiyi Babalola Joseph, mes trois prénoms à la naissance. Et le nom de famille : Yaï. Je suis un professeur de linguistique et de littérature, surtout de littérature orale et yoruba. J'ai exercé cette fonction essentiellement au Nigeria, à l'université d'Ibadan. Cela m'a amené à étudier la diaspora et à travailler au Brésil. Plus précisément au Centre d'études africaines de l'université de Bahia, où j'ai enseigné le yoruba et la culture africaine, la culture du Nigeria/Bénin. Ensuite, je suis allé à l'université de Floride, où j'ai enseigné pendant onze ans, j'ai été directeur de ce département pendant six ans, sur les onze que j'ai passés là-bas. Ce qui était intéressant pour moi à l'université de Floride, c'était la proximité de Cuba, celle de la diaspora africaine et surtout yoruba, non seulement à Cuba même mais en Floride, à Miami, dans la région. La religion yoruba est comme on le sait très populaire en Floride. Elle a même dépassé les frontières de la Floride pour aller jusqu'à Chicago, New York, un peu partout aux États-Unis.

**N. P.** *Vous-même avez eu une expérience de l'immigration, de l'exil ou de la diaspora. Vous vous êtes intéressé à des questions de circulation, d'essaimage des langues. Que pourriez-vous dire sur cette expérience africaine qui est peut-être intrinsèquement diasporique ?*

**O. B. J. Y.** Je pense que j'ai fait l'expérience personnelle de la traite. C'est-à-dire l'itinéraire qu'on faisait faire aux esclaves. J'ai eu à le faire mais pas en tant qu'esclave. Je l'ai dit au cours de l'inauguration du musée de l'Esclavage à Matanzas

à Cuba : je suis l'Africain heureux qui est venu à Cuba, non pas qu'on a amené à Cuba, mais qui est venu, un siècle après l'esclavage licite. C'est cette douloureuse expérience de la traite qui m'a permis, en tant que descendant yoruba, de devenir président du conseil de la culture de l'Unesco, par hasard. Ils ont inauguré un musée de l'Esclavage, et, à cette occasion, comme diraient les Français, ou du moins le poète Baudelaire, c'est… « la fleur du mal ». L'esclavage est un mal absolu, mais qui a su, qui a pu produire des fleurs.

**N. P.** *Quant aux œuvres qui ont quitté le continent africain, surtout au XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, sous l'ère coloniale, elles ont pris le chemin de l'Europe. Qu'est-ce que ce chemin, que vous-même avez pris, vous suggère ?*

**O. B. J. Y.** Un proverbe chinois dit : « Si on veut être sage, il faut commencer par savoir que derrière le nombre 6 se cache plus que 7. » Derrière le chiffre 6, il n'y a pas que 7, beaucoup de choses se cachent derrière. C'est pour dire tout simplement que, par la force, par la violence du fait colonial, les biens de nos pays ont pris le chemin de l'Europe, comme ceux qui les fabriquaient ont pris, avant, le chemin des Amériques. Il faut investir beaucoup de philosophie et beaucoup de sagesse, un investissement intellectuel singulier qui soit à la mesure de la violence du fait colonial, pour savoir que faire de ces œuvres. Il est légitime qu'elles reviennent ! Mais dans quelles conditions, comment, lesquelles ? Est-ce que toutes sont candidates au retour ? Il y a beaucoup à dire, beaucoup à réfléchir. J'ai cette querelle avec beaucoup de compatriotes africains : il ne s'agit pas de faire une demande de retour sur la base de ce que les Américains appellent le *feel good* : « Ah, on a demandé à ces gens-là de nous les faire revenir. On les a eus, c'est très bien ! » C'est beaucoup plus que ça. C'est ça le sens de ce qui est au-delà du 7. En effet, il faut savoir que dans les relations entre l'Afrique et l'Europe ou, pour le dire de façon grossière et inadéquate, entre Blancs et Noirs, les résultats ne sont jamais en blanc et noir. Et surtout, il faut savoir que la violence du fait colonial, cette violence inaugurale, a transformé ces biens, les a réduits à des objets d'art. Il y a donc aussi une violence épistémologique. D'abord, il y a leur exil, qui est la première violence. Ensuite, il y a la violence faite à leur nature : tous n'étaient pas des objets. Les confiner ou les réduire à de l'art, ce qui est un regard évidemment européen, pas européen uniquement, mais esthétisant, est une violence. Les Africains ne devraient pas être victimes de cette violence-là en acceptant comme telle la définition. Nous, on n'avait pas de musées ici. Lorsque l'on croit que ces objets sont des objets d'art, nous avalisons le regard que l'Europe, en tout cas ceux qui nous ont pillés, ont sur ces objets. Un véritable investissement intellectuel doit donc être fait, sur des bases philosophiques solides. Sinon, nous risquons de commettre bien des erreurs.

**N. P.** *Est-ce que vous pourriez revenir en quelques dates sur le fait colonial au Bénin et au Nigeria, qui puissent nous donner un cadre pour un public qui n'est pas au fait de ces choses-là ?*

**O. B. J. Y.** C'est l'expédition du général Dodds, de 1892 à 1894, avec la défaite du royaume du Dahomey, qui a fait que beaucoup de biens – appelons-les « biens » et pas « objets » à défaut de les appeler par les vocables donnés dans leur langue – sont partis en exil. Je crois que, comme le rapport Savoy-Sarr l'a mentionné, on ne peut pas dire qu'ils aient été « offerts ». Une violence a été la base de leur départ, il faut accepter cela. Quelques années après, en 1897, la soldatesque de sa majesté la reine Victoria a saccagé aussi les royaumes du Bénin historique dans l'actuel Nigeria, pas du Dahomey. Là, c'est par milliers que ces trésors ont été évacués pour atterrir dans des mains de particuliers, ou au musée de Londres, et dans d'autres musées, un peu partout en Europe. En 1997, à l'occasion du centenaire de l'invasion et du sac de Benin City, l'oba – le roi – sur le trône, à travers le gouvernement fédéral nigérian, a demandé que ces biens reviennent. Évidemment, une fin de non-recevoir a été opposée. Le royaume de Grande-Bretagne a refusé. Et dix ans après, l'arrière-arrière-petite-fille de l'oba qui était sur le trône lorsqu'il y a eu le pillage, et qui se trouve être une professeure d'histoire et d'histoire de l'art, artiste elle-même, a fait une installation en commémoration du Bénin de 1897, *Benin1897.com* [1]. Autour de l'installation s'est tenu un colloque sur le problème du retour des biens. C'est bien après que mon pays, le Bénin actuel (pas le Bénin historique) a formulé les demandes. Le président de la République et la commission qu'il a mise sur pied n'ont pas inventé la roue, ils n'ont pas découvert l'Amérique. Et par ailleurs, on aurait dû organiser davantage de colloques. J'en profite pour dire qu'à part le socle philosophique qui doit à mon avis présider au problème des restitutions, comme d'ailleurs au problème plus général des réparations, il y a aussi la dimension fondamentale du panafricanisme. On ne peut pas fonctionner sans se concerter : un pays demande son sabre, un autre son *assin*, une demande par-ci, une autre par-là, ça n'a pas de sens. Il faut une dimension panafricaine à cela. L'Union africaine qui existe tel un cadre, avec une charte culturelle, le permet. Le Bénin a perdu peut-être cent fois plus de biens que les royaumes Edo (Benin City), de Bénin ou du Danxomè. Ils ont formulé les demandes à travers le gouvernement fédéral du Nigeria. On aurait intérêt ici à s'inspirer de ces initiatives et à travailler ensemble pour approfondir, et ajouter beaucoup d'autres États à ces demandes.

**N. P.** *Vous ouvrez plein de voies, merci. Nous reviendrons à la question panafricaine qui est essentielle. Le problème, il me semble, et certains intellectuels d'Afrique de l'Ouest le pointent, est que lorsque les États africains demandent des restitutions, cela se fait aussi dans un cadre mercantile, c'est-à-dire avec une visée touristique. Là aussi,*

1 Il s'agit de Peju Layiwola. Voir Layiwola P., *Bénin1897.com: Art and the Restitution Question,* Ibadan, Oyo State (Nigeria), Wy Art Editions, 2010.

*la question est complexe. Il ne s'agit pas de nier les potentialités touristiques, mais certains pensent que c'est sauter des étapes s'il n'y a pas concomitamment de sensibilisation des gens au patrimoine.*

**O. B. J. Y.** Justement, tout à l'heure, dans un article du *Monde diplomatique*, je lisais que la colonisation avait non seulement apporté le christianisme mais aussi un autre dieu, plus puissant peut-être : le dieu argent. En Afrique, si vous adorez les dieux, alors vous êtes victimes, vous ne ressortirez jamais de l'esclavage. On va d'effraction en effraction. De la violence qui a été faite à l'encontre de ces trésors en les réduisant au statut d'objet, pour le regard d'esthètes ou d'autres, puis à la valeur monétaire qu'on leur donne… Si les Africains se rendent complices de ce regard, de cette appréhension de leurs propres biens, de leurs propres trésors, de leur propre héritage, de leur propre patrimoine, ils font fausse route. Les biens sont d'abord des embrayeurs de comportements culturels. Ils ne sont pas que des objets d'art qu'on met là pour orner. Donc, à mon avis, le retour doit être une sorte de rituel. On doit penser à ces biens comme des biens qui, par quelques revers de l'histoire, sont partis en exil. Et il faut un rituel de retour pour les accueillir ; ce qui pose le problème de savoir : où ? En exil, ils sont devenus prisonniers des musées. Mais le seront-ils encore ici, de retour chez eux ? Le problème que je soulève est : si on vous les donne, qu'allez-vous en faire ? Mais qu'en était-il de leur usage avant leur départ ? Il y a ce problème fondamental de se reconnecter à notre histoire. Cela a une valeur culturelle et pédagogique pour les jeunes générations, qui ne savent pas ce que sont ces objets, n'en connaissent pas la fonction. Tel doit être le premier objectif. Bien sûr, si les gens veulent venir les voir dans nos musées, et payer pour cela, tant mieux. Mais on ne peut pas compter sur la dollarisation ou le revenu que cela va produire. Ce qui guide cette initiative dans nos pays, ici, c'est la volonté de reprendre ces choses pour qu'elles soient des objets de tourisme. Pour ma part, j'ai toujours été contre cette liaison entre « ministère du Tourisme » et « ministère de la Culture ». La culture elle-même est assez importante pour avoir un ministère autonome. Parce qu'on ne parle pas que d'objets ou de danse, c'est quand même tout l'être de l'Afrique, de l'Africain. Mais généralement, chez nous, on mêle tourisme et culture, parce que le regard de l'autre… « Venez nous voir, on sait danser, regardez nos masques… » Cette conception de la culture est sans doute mortifère pour nos cultures.

**N. P.** *Les demandes de restitution n'ont pas toujours été nationalistes, n'ont pas toujours été capitalistes, et elles ont une longue histoire. Pouvez-vous détailler la pensée et de l'action dans ce champ des intellectuels et des artistes africains dont vous faites partie, depuis que vous êtes un jeune adulte ? C'est une histoire qui n'a pas été écrite.*

**O. B. J. Y.** Je peux parler de l'expérience que j'ai des mouvements étudiants. Évidemment, il y a beaucoup de littérature, même avant la colonisation. Des étudiants demandaient dans leurs écrits qu'on retourne les biens : « Rendez-moi mes poupées », disait un auteur, je ne sais plus lequel… Je me souviens personnellement qu'en 1966, lors du premier Festival des arts nègres à Dakar, à la

Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, la FEANF, dont j'avais l'honneur d'être le vice-président à la culture – cela m'intéressait donc plus spécialement –, on avait discuté des biens, ceux qui ont été prêtés pour le festival. Évidemment, c'était bien de les exposer, mais ce qu'on aurait voulu, c'est qu'on les retourne à leurs véritables propriétaires qui sont les communautés africaines. Au cours de la Journée de l'Afrique (on avait une journée de l'Afrique, une nuit de l'Afrique…), j'ai moi-même fait un discours (je l'ai perdu à ce jour) à Paris, à la Mutualité, où j'ai demandé qu'on restitue les objets. Bon, c'est une voix d'étudiant, mais quand même ! La FEANF n'était pas n'importe quelle organisation. Mon président était d'ailleurs Alpha Condé, qui a été président de la Guinée. Nous avions demandé officiellement cela !

Auparavant, au cours de séminaires, soit de sections de la FEANF, de sections territoriales ou de provinces, cette revendication a toujours été à l'ordre du jour, le retour des biens spoliés. Nous sommes les héritiers d'une lutte lointaine. Cela a commencé bien avant ! Nous n'avons fait que continuer. Je crois qu'en 1977 il y a eu le second Festival des arts nègres à Lagos. Cette revendication est revenue, cette fois au nom des États, des États africains. À ce moment-là, le Nigeria était le fer de lance contre l'Apartheid, contre le colonialisme, etc. M. et Mme Diop, de *Présence africaine*, étaient venus s'installer à Lagos pendant des mois pour préparer le festival. L'une des revendications était aussi le retour. Et en cela nous avons été appuyés par tous les Nègres de la diaspora : Brésil, Cuba bien entendu. Il y avait des Colombiens aussi. Mais je ne sais pas d'où lui est venue l'inspiration, au président Macron. Quelle mouche l'a piqué ? Je n'ai pas compris ! Je me suis dit « ce n'est pas vrai ! » quand il a lui-même, spontanément – apparemment du moins – proposé de restituer en arguant qu'il ne pourrait pas comprendre que des biens africains végètent dans les musées en Europe. Moi, je ne crois pas au diable, donc il faut le créditer, même si ce n'est pas sincère, de bonnes intentions, puisqu'il l'a dit. Maintenant, il appartient aux élites africaines de dire : Monsieur le Président, nous voulons vous prendre au sérieux ; nous allons investir tout ce qu'il faut d'intellects pour savoir quelles sont les conditions de félicité de retour de ces biens. Je dois dire qu'il nous a pris de court. Quand je dis « nous », je dis les Africains, puisqu'il a nommé la commission Savoy-Sarr, qui a fait du bon travail d'ailleurs. Je n'ai pas encore lu le livre, mais j'ai lu des extraits, enfin des commentaires. Il n'y a pas eu ici l'équivalent de l'investissement intellectuel que la France a apporté. Je dois dire, en tant que Béninois, qu'il n'y a pas eu de répondant, d'interlocuteurs valables. C'est triste à dire mais c'est la vérité : les Africains ont failli à leur devoir, c'est pour ça que je dis qu'il faut un socle philosophique. On aurait aimé que, depuis, il y ait des colloques ici sur ce que le président a dit. Il a envoyé le rapport – je ne sais pas si vous êtes allée dans les librairies de la place, mais on ne trouve pas ce rapport. Donc voilà un pays qui demande que les biens soient rapatriés, et il y a un rapport dessus. Moi, qui suis intellectuel, qui m'intéresse à ça, le Covid-19 m'a empêché d'aller en France, je n'ai pas pu avoir le rapport. Mais normalement, on devait l'avoir ici dans les librairies de la place. On devrait en faire des copies, faire des séminaires, des tables rondes là-dessus.

Donc il n'y a pas eu vraiment de réponse à la hauteur de la réaction du président Macron, si ce n'est qu'il est difficile de savoir s'il est ou non de bonne foi.

**N. P.** *Vous parlez d'investissement intellectuel. Il y a une autre question qui me taraude, celle de cette obsession du nouveau musée : il faut construire des musées. Mais il me semble qu'au Bénin et ailleurs il existe déjà des musées. Est-ce qu'il vaut mieux restaurer, agrandir, financer les musées existants, ou est-ce qu'il faut en construire de nouveaux ?*

**O. B. J. Y.** Le problème est qu'on ne pense pas assez nos cultures. Je crois donc évidemment qu'il faut investir beaucoup pour restaurer les musées et former le personnel, depuis le directeur jusqu'à ceux qui balayent. En même temps, puisqu'on parle de faire retourner des biens, une des impressions que les gens adorent mais qui évidemment n'a pas lieu d'être, c'est qu'on aurait nulle part où les mettre. Évidemment, on ne peut pas les mettre dans les musées qu'on a actuellement, parce qu'ils ne sont pas faits pour ça. S'il y avait un investissement intellectuel sur eux, ça devrait être un dialogue avec ceux-là mêmes qui nous proposent les biens. Nous devons penser les lieux où les mettre, pour ceux qui nécessairement doivent aller au musée. Il y a d'autres biens qui n'ont pas leur place au musée. Mais pour ceux qui doivent rester dans les musées – puisque nous avons découvert les musées maintenant… –, il faut le dialogue avec l'Occident, les puissances occidentales. Celles qui ont spolié doivent inclure l'aide pour la construction de nouveaux musées. Pas les dons hein, il faut que les Africains s'investissent eux-mêmes et que les autres les aident à penser des lieux, des musées modernes capables de réceptionner ces nouveaux biens. Donc ça ne s'exclut pas, mais le problème c'est qu'il faut bien penser ce qu'on veut et planifier. Ce ne sont pas des choses qu'on fait en deux ans.

**N. P.** *Peut-être que vous pouvez nous parler des pays africains qui ont demandé des restitutions, il y en a beaucoup en fait, et qui parfois les ont obtenues […] Qu'est-ce que vous rêveriez ? D'une union panafricaine de la restitution ?*

**O. B. J. Y.** Ce qu'il faudrait, c'est une réunion, un sommet de l'Union africaine sur ce problème des restitutions. C'est assez important pour mériter un sommet. Et les résultats de ce sommet devraient conduire à un autre sommet Afrique-Europe, France-Afrique, États-Unis-Afrique… Ils peuvent mettre les restitutions dans l'ordre du jour une fois qu'eux-mêmes se seraient réunis et auraient pensé collectivement, en tant qu'Africains, en tant qu'États africains réunis autour du problème des restitutions. Si chacun de son côté va demander à son ancien maître « Redonne-moi la chose », ça n'a pas de sens. Il faut donc que l'Union africaine fasse un sommet spécial sur les questions de culture et les questions des restitutions et que des résolutions soient prises. L'Union européenne envoie chaque fois des représentants à Addis-Abeba… Dès que le Bénin a demandé, et que le président a promis d'envoyer les objets, tout de suite l'ancien directeur du musée du Quai Branly – Jacques-Chirac a protesté en disant que c'était une erreur, que c'est l'aliénation des biens de l'humanité. Et tout de suite les gens